35e ANNÉE N° 79 — 5 Centimes — JEUDI 18 JUILLET 1895

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse*

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

Cahors, le 18 Juillet

La loi sur les boissons

Après bien des tergiversations et des discussions plus ou moins intéressantes, la Chambre a fini par voter une loi sur le régime des boissons.

Bien que l'achèvement de cette loi ait été accueilli par un certain nombre d'applaudissements partis du sein de la majorité, cela ne veut pas dire qu'elle soit parfaite et qu'elle doive être considérée comme l'idéal en la matière. Nous pensons, au contraire, qu'elle laisse beaucoup à désirer et qu'elle ne donne nullement satisfaction aux *desiderata* du pays.

Nous avions, en effet, mieux à attendre qu'une législation qui s'inspire des traditions du passé et qui tend à perpétuer les abus qui florissaient sous le régime monarchique.

Nous pensions et nous avions le droit de penser qu'un gouvernement républicain devait avant tout s'inspirer des idées de justice, et de liberté et se montrer un gouvernement réformateur et fermement résolu à rompre avec les traditions du passé.

Au lieu de cela, nous le voyons continuer les vieux errements et suivre, dans maintes questions, le chemin de la routine.

Cette manière de faire est, il est vrai, beaucoup plus facile, mais elle ne saurait donner satisfaction à ceux qui ont toujours considéré — et c'est l'immense majorité de la nation — le régime démocratique comme un gouvernement de progrès ouvert à toutes les idées d'émancipation et de liberté.

On dira peut-être que le gouvernement a besoin d'argent pour équilibrer son budget, et que cet argent, il le prend où il peut. C'est possible. Mais cette explication ne saurait nous satisfaire, ni excuser la conduite des hommes qui sont chargés de la direction des affaires publiques. On a le droit de penser différemment et de trouver que les dépenses budgétaires sont trop élevées, et qu'au lieu de continuer comme on l'a fait jusqu'alors, à y ajouter chaque année quelques millions de plus, on ferait beaucoup plus sagement de chercher à les diminuer et à réaliser de sages et nécessaires économies.

En fait d'impôts, la proportionnalité doit être la règle générale, immuable, c'est-à-dire que l'impôt doit être payé par tous les citoyens sans exception, mais proportionnellement à ce que chacun possède. Or, il faut bien le reconnaître, nous sommes bien loin de cette règle, et la répartition actuelle des impôts constitue une révoltante injustice.

Puisque nous parlons de la loi sur le régime des boissons, qu'il nous soit permis de nous élever une fois de plus contre les impôts dits de consommation, que l'on pourrait appeler avec plus de raison, *impôts contre la consommation*, car ces charges odieuses entre toutes, frappent le travailleur dans sa santé, dans sa vie, en augmentant le prix de sa nourriture et en encourageant la fraude et la falsification des denrées alimentaires.

N'est-ce pas, nous le demandons, un crime de lèse-humanité, que d'imposer le pain, le vin, la viande, etc., choses indispensables à la vie, tandis que le luxe, ces futilités de toutes sortes, apanages ordinaires de la richesse, sont exempts d'impôts ?

Lors de la discussion de la loi sur les boissons, un député avait présenté un amendement portant que « les agents des contributions indirectes ne pourraient pénétrer dans le domicile des bouilleurs de cru s'ils n'étaient accompagnés du juge de paix. »

Cette proposition avait évidemment pour but de protéger l'inviolabilité du domicile des citoyens. Il est regrettable que la majorité l'ait repoussée, car en ce faisant, elle a ouvert une porte à la licence.

Les agents des contributions indirectes auront le droit de pénétrer à leur gré non seulement dans le domicile des bouilleurs de cru, mais aussi chez tous les citoyens français, sous le prétexte spécieux de rechercher s'ils sont bouilleurs de cru.

On dira tout ce que l'on voudra à ce sujet, mais il est certain que ce droit accordé aux agents des contributions indirectes est en complète contradiction avec nos idées de progrès et de liberté.

Chez une nation libre, l'inviolabilité du domicile est considérée, à juste titre, comme l'un des éléments essentiels de la liberté, et voilà que cette inviolabilité, on la sacrifie de gaîté de cœur, et presque sans s'en douter ; car nous aimons à croire que nombre de ceux qui ont repoussé l'amendement dont nous parlons n'en ont pas compris toute la portée.

Quoi qu'il en soit, comme conséquence de ce vote, le foyer domestique, qui est ce qu'il y a de plus sacré, de plus inviolable, ne sera plus désormais à l'abri des irruptions des policiers et des gabelous.

Nous espérons que l'on finira par comprendre qu'il est urgent de modifier cet état de choses.

En attendant, les falsificateurs continueront à empoisonner les populations en leur vendant, sous le nom d'eau-de-vie, des drogues assassines, et nous payerons les boissons dites hygiéniques aussi cher que par le passé.

C'est le cas ou jamais de dire que plus çà change et plus c'est la même chose.

J QUERCYTAIN.

INFORMATIONS

Le budget de la justice

La commission du budget, qui doit continuer ses séances jusqu'au 20 juillet, a entendu lundi le ministre de la justice au sujet des réformes dans le personnel judiciaire.

Le ministre a repoussé la réduction des conseillers de la cour de cassation de 45 à 33.

Il n'accepte pas davantage la réduction du nombre des présidents et conseilliers de cour d'appel, sauf en ce qui concerne les cours d'Agen et de Grenoble.

Enfin, relativement aux juges de paix, le ministre a fait observer qu'aucune décision ne pouvait être prise avant que la Chambre ait discuté le rapport de M. Vallé.

La limite d'âge des généraux

M Bazille, député de la Vienne, vient de déposer une proposition de loi abaissant à soixante ans la limite d'âge des généraux de division et de brigade. Nul ne pourrait être nommé à l'un de ces grades s'il ne lui restait encore au moins trois ans à servir dans l'armée active avant d'être atteint par la limite d'âge.

Les élections en Angleterre

On connaît actuellement le résultat de 215 élections à la Chambre des Communes se décomposant ainsi :

Unionistes, 180 ; libéraux, 24, irlandais, 10 ; ouvrier, 1.

Les unionistes gagnent 24 sièges. La majorité est, dès à présent, acquise aux adversaires du Home rule irlandais et aux conservateurs du *statu quo* constitutionnel. La coalition libéralo-irlandaise est battue et on voit que M.. Gladstone avait eu de la prévision en abandonnant la lutte dans laquelle il s'était enferré.

Attentat contre M. Stamboulof

Sofia, 16 juillet.

M. Stamboulof, a été victime d'un attentat qui a soulevé partout l'indignation ; car si M. Stamboulof, depuis sa chute, était frappé d'une juste impopularité, personne ne peut approuver un crime.

C'est à huit heures, hier soir, que l'attentat a eu lieu. M. Stamboulof sortait de l'Union-Club avec son gardien et un ami, M. Petkof. Il avait à peine pris place dans sa voiture, quand trois individus se jetèrent à la tête des chevaux et forcèrent le cocher à rester immobile.

Le domestique de M. Stamboulof, tirant un revolver de sa ceinture, fit feu sur les agresseurs, et M. Stamboulof, soit pour repousser ces derniers, soit pour prendre la fuite, sauta de voiture ; l'un des agresseurs lui porta alors un violent coup de couteau ; M. Stamboulof para vivement, mais le coup était si vigoureusement porté qu'il lui coupa presque entièrement le poignet. M. Stamboulof essaya vainement de se dégager et de fuir ; il reçut un second coup de poignard à la tête, une balle de revolver dans le dos et tomba.

Les assassins lui portèrent encore deux coups

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 42

Le Roi des Braves

Par JULES DE GASTYNE

XXV

— Oui, à deux pas de chez nous... Quand il rentrait du théâtre !... Des misérables !

— On les connaît ? fit aussitôt la mère.

Le mari vit qu'il s'était trop avancé...

— Pas encore, dit-il, mais j'espère bien...

— Et nous n'avons pas entendu ses cris, murmura Jeannette...

— A-t-il pu crier même, le pauvre enfant ? Il a dû être surpris... assommé .. avant même d'avoir pu se reconnaître.

— Qu'a-t-il donc reçu ?

— Un coup de casse-tête... puis, comme cela ne suffisait pas sans doute, on y a ajouté un coup de couteau.

Les deux femmes laissèrent échapper un cri d'horreur.

— Mon pauvre Henri !

Bauchêne marchait de long en large, les poings crispés, le regard fauve, le front farouche.

Si la justice ne fait pas son devoir, s'écria-t-il, c'est moi qui le vengerai.

Sa femme leva sur lui un regard terrifié.

— Toi !

— Moi...

— Prends garde.. S'il allait t'arriver malheur, à toi aussi.

Bauchêne haussa les épaules.

— Ne crains rien pour moi. D'ailleurs, je ne lutterai pas seul.

— Que veux-tu donc dire ?

— Je vais télégraphier à tes frères.

— C'est une bonne idée.

— Je vais leur dire : Un malheur menace Henri. Venez vite ! Ils accourront. Ils aiment Henri comme leur fils. Et à nous quatre !

Un éclair de défi s'alluma dans l'œil du maître d'armes.

— Oui, dit la femme, je serai plus tranquille quand je les saurai avec toi.

— Ils sont à Beauvais ?

— Oui.

— Demain soir, ils peuvent être ici.

Jacques passa dans une autre pièce pour rédiger sa dépêche, pendant que sa femme et Jeannette, restées seules dans la salle à manger, se faisaient part de leurs douloureuses impressions.

Jeannette, nous l'avons dit, avait dépassé seize ans... C'était une admirable fille, au teint clair, aux cheveux châtains, aux yeux doux de madone... Elle ressemblait beaucoup à sa mère et n'avait rien de l'énergie et de la force du père. Elle était plutôt mièvre et frêle. Elle n'avait non plus — et pour cause — aucun point de ressemblance avec Henri.

Persuadée que ce dernier était son frère, elle aimait le jeune homme comme une sœur aime son frère, et cependant, par moments, elle ne pouvait s'empêcher d'arrêter les yeux sur lui avec complaisance, et elle ressentait en le regardant comme un frisson dont elle ne pouvait pas se défendre. Elle le trouvait intelligent et beau. Elle était heureuse près de lui.

La nouvelle de l'accident qui était arrivé au jeune homme lui avait serré le cœur à tel point qu'il lui semblait qu'elle ne vivait plus. L'image d'Henri blessé, mourant peut-être, ne quittait pas ses yeux...

Sa mère n'était pas moins impressionnée et moins triste qu'elle.

Bien que le rejeton des Kermor ne fût pas son fils, elle s'était habituée à le considérer comme tel. Elle l'avait élevé et elle l'aimait.

Les deux femmes mêlaient encore leurs soupirs et leurs larmes, quand le Roi des Braves reparut, un papier à la main.

— Voilà qui est fait...

Il sortit pour expédier le télégramme, puis il rentra aussitôt pour s'entretenir d'Henri avec sa femme et sa fille.

Au moment où la nuit tombait, un employé du télégraphe apporta un papier bleu.

C'était la réponse des frères.

— Nous plions bagages après la représentation de ce soir, disaient-ils, et nous partons. Dans la soirée de demain, nous serons à Paris.

Bauchêne eut un geste de satisfaction.

— A la bonne heure. Je savais bien que je pouvais compter sur eux.

— Soyez prudents, fit Julie d'une voix timide.

Le Roi des Braves eut un sousire d'ironie superbe.

— Prudents ? On ne mange pas sans boire quatre gaillards comme nous !

Sa femme ne répondit pas et se serra contre Jeannette éploré.

Elle avait compris, au regard lancé par son mari, que celui-ci savait quelque chose qu'il lui cachait, et qu'un malheur mystérieux planait sur eux, ou du moins sur la tête d'Henri.

— Peut-être étaient-ce ses ennemis d'autrefois dont la haine se réveillait et qui avaient cherché de nouveau à le faire périr ?

Elle ne voulut rien dire devant la jeune fille et se plongea dans la terreur superstitieuse qui venait tout à coup de l'envahir et avait répandu sur sa face, qui tressaillit, une pâleur livide.

Le jour qui suivit, jour de visite, le concierge de Lariboisière vit passer devant lui, avec une sorte de stupeur d'abord Julie et Jeannette, puis Jacques Bauchêne et ses trois beaux-frères, trois colosses comme lui.

— Une vraie smala ! comme disait en riant le maître d'armes, qui se rappelait son Afrique.

Le Roi des Braves était maintenant plein d'espoir. Henri, dont il avait pris deux fois par jour des nouvelles, continuait à aller mieux, et on promettait de le sauver, bien qu'il fallut prendre encore de grandes précautions... Il était encore interdit, sous aucun prétexte, de faire causer le blessé... Mais Julie n'avait pu résister au désir de le voir, ainsi que Jeannette, et Bauchêne s'était décidé à les emmener.

Les trois beaux-frères, arrivés la veille, avaient suivi. Ils voulaient aussi voir Henri.

La famille s'engagea dans les couloirs nus et tristes, marchant à la file indienne, le cœur serré, les hommes peut-être plus émus que les femmes,

de poignard à la tête et un à la poitrine. Le blessé voulut parer de sa main restée valide ; cette main fut à son tour presque entièrement détachée du poignet.

A ce moment, comme quelques personnes accouraient vers le lieu de l'attentat les assassins prirent la fuite et disparurent.

M. Petkof, qui avait voulu défendre M. Stamboulof, ne reçut qu'un vigoureux coup de poing. Il déclare que les trois meurtriers étaient des jeunes gens.

On replaça M. Stamboulof dans sa voiture.

Parvenu à sa maison, M. Stamboulof fut monté dans sa chambre, où on l'étendit sur un canapé.

L'amputation des mains a été faite.

Les autres blessures sont très graves. On désespère de sauver l'ancien ministre, qui n'a pas repris connaissance.

La police, dès qu'elle a été avertie, s'est mise à la recherche des assassins et un grand nombre de personnes ont été arrêtées ; parmi elles, le cocher qui conduisait M. Stamboulof.

L'Expédition de Madagascar

Le général Duchesne vient d'adresser le télégramme suivant au ministre de la guerre :

Majunga, 14 juillet.

L'affrété *Provence* est arrivé le 14 juillet à Majunga.

L'état sanitaire des hommes est satisfaisant.

* * *

On télégraphie de Marseille que le steamer affrété *Notre-Dame-de-Salut*, à son arrivée à Toulon, débarquera tous les malades militaires appartenant à la marine ; il se rendra ensuite à Marseille, pour y déposer les malades de la guerre, à l'exception de ceux qui font partie des régiments d'Afrique ; ceux-ci devront être envoyés immédiatement en Algérie ; les autres seront hospitalisés à Marseille.

L'autorité militaire a reçu l'ordre d'évacuer les malades sans gravité sur les hôpitaux des garnisons voisines ; les convalescents seront envoyés au sanatorium de Porquerolles, où s'exécutent en ce moment les travaux d'installation nécessaires pour les recevoir ; si leur nombre était trop élevé, tous ceux qui ne trouveront pas de place à Port-Cros, seront dirigés sur l'île Ste-Marguerite.

Congo et Dahomey

Marseille, 16 juillet.

Le *Taygète*, de la compagnie Fraissinet, courrier du Congo et du Dahomey, est arrivé hier soir avec 100 passagers.

Le courrier annonce la mort du sergent Sauvannet, de l'ancienne colonne Monteil, décédé le 3 juillet et dont le corps a été inhumé à Dakar.

Le Dahomey est tranquille et le commerce reprend.

Au Congo, tout va bien.

CHRONIQUE LOCALE

La situation électorale

Castelnau-Montratier

Le dimanche 14 juillet, à deux heures du soir, les électeurs républicains du canton de Castelnau se sont réunis à l'école de garçons, afin de désigner les candidats aux élections départementales du 28 juillet.

Au nombre de 500 environ, ils ont acclamé à l'unanimité la candidature de M. Feyt, maire de Castelnau, au conseil général, et celle de M. Cazes, adjoint au maire de Saint-Paul, au conseil d'arrondissement. Les électeurs républicains, désireux de réformes pratiques et démocratiques, ne pouvaient faire un meilleur choix. Grâce à leur union et à leur discipline, le succès n'est pas douteux.

Après le vote, M. Feyt, maire de Castelnau, a pris la parole pour remercier ses nombreux amis et collaborateurs et a fait connaître à tous les grandes lignes de son programme :

1° Achèvement du réseau vicinal dans le canton de Castelnau ;

2° Amélioration de nos finances par l'impôt sur le revenu, dégrèvement de la propriété rurale ;

3° Création d'une caisse de secours contre la mortalité du bétail. Cette institution serait le complément du crédit agricole qu'on va organiser pour favoriser l'agriculture.

Les électeurs ont voté un ordre du jour de confiance aux candidats et blâmé toute candidature républicaine autre que celles qu'ils venaient de choisir.

Catus

Voici la profession de foi qu'adresse M. Cambornac aux électeurs du canton de Catus :

Mes chers concitoyens,

Partisan de la concentration républicaine, persuadé que le parti républicain n'est pas encore assez fort dans le canton pour se diviser, j'ai soumis ma candidature au congrès des ligues républicaines du canton et c'est, fier de ce choix, que je sollicite de vos suffrages le mandat de conseiller d'arrondissement.

Appelé par mes fonctions de notaire à vivre auprès de vous et au milieu de vous, je suis mieux que tout autre en mesure de connaître vos désirs et vos besoins.

Habitant au centre du canton, d'où je ne m'absente jamais, vous serez sûrs que votre candidat sera toujours prêt à vous aider de l'influence que lui confèrera le mandat que vous lui aurez donné.

Cependant, le mandat de conseiller d'arrondissement donne à celui qui en est investi une influence de peu d'importance ; aussi je vous promettrai peu, persuadé que si je vous promettais beaucoup, je ne pourrais tenir mes promesses.

Une des principales attributions du conseiller d'arrondissement, c'est qu'il est de droit électeur sénatorial. A ce sujet, je vous dois quelques explications.

Je défendrais les droits de l'arrondissement de Cahors, sans nuire cependant aux arrondissements de Figeac et de Gourdon. Mon vote sera acquis aux candidats qui depuis longtemps auront défendu la République, qui, par les services qu'ils auront rendus, se seront montrés utiles à leurs concitoyens et à la patrie, et qui seront surtout partisans des réformes budgétaires et sociales que nous réclamons tous, c'est-à-dire partisans d'une politique de progrès.

Si je suis votre élu, mes chers concitoyens, je consacrerai à la gestion de vos intérêts tout mon dévouement et toute mon expérience, et j'emploierai tous mes efforts pour faire aimer et pour défendre la République.

Catus, 14 juillet 1895.

Paul CAMBORNAC, *notaire*.

Pour les victimes des orages

Dans la séance du 11 juillet, M. Rey, député de la deuxième circonscription, a déposé sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi tendant à ouvrir au ministère de l'intérieur un crédit de 200,000 fr. pour venir en aide aux populations de l'arrondissement de Cahors victimes des orages et de la grêle qui ont ravagé le pays dans ces derniers temps.

A qui la Faute ?

Nous lisons dans le *Télégramme :*

« Depuis quelque temps, l'ingénieur ordinaire, chargé à la fois du service de la navigation et des chemins de fer, avait cessé de résider à Cahors pour se fixer à Agen. Mais son personnel n'avait pas quitté notre ville. Plusieurs de ses employés étaient, du reste, cadurciens et n'eussent pas mieux demandé que de rester dans nos murs.

» Or, à la suite d'un décret tout récent, l'ingénieur en question habitera Villeneuve-sur-Lot, où son personnel va l'accompagner.

» C'est ainsi qu'un peu tous les ans, Cahors perd de son importance grâce aux service qu'on lui enlève.

» Et cette dernière décision est d'autant plus surprenante que notre ville, par sa situation géographique sur le cours du Lot, était naturellement appelée à servir de résidence à l'ingénieur dont nous parlons.

» Nous protestons contre cette mesure et nous engageons nos conseillers municipaux à faire comme nous.

» Car, si l'on n'y prend garde, un beau matin le 7e de ligne s'en ira, lui aussi, affecté à une autre garnison. »

Nous nous associons pleinement à ces observations.

La charité à l'école primaire

Nous lisons dans la *Dépêche :*

Le 11 juillet, avaient lieu les examens du certificat d'études primaires pour le canton Nord de Cahors. A huit heures précises, la commission et les candidats étaient réunis à l'école de la rue du Lycée.

M. Delpech, inspecteur primaire, président de la commission, fit l'appel d'usage. Un candidat, le jeune B..., de l'école du V.-P., était absent ; personne ne l'avait vu dans la matinée.

Pourquoi cet enfant qui avait régulièrement fréquenté l'école se dérobait-il ainsi au moment des épreuves de l'examen ? Voici la réponse faite dans toute sa navrante simplicité, par un élève :

— Monsieur l'inspecteur, B... ne viendra pas ce matin, parce qu'il n'a pas de vêtements propres et qu'il n'ose pas se présenter.

Immédiatement un maître de l'école alla à la recherche de l'enfant qui, un quart d'heure plus tard, prenait place à côté de ses camarades.

L'examen était retardé de 15 à 20 minutes qui furent bien mises à profit. La journée commença par une vraie leçon de morale.

Mes enfants, dit M. l'inspecteur, un de vos camarades n'a pas osé se joindre à vous parce qu'il n'était pas décemment vêtu. Seule sa pauvreté l'empêche de prendre part à l'examen. Pendant que vous êtes tout joyeux et contents il est humilié. Il n'a pas d'habit ce matin ; mais il en aura ce soir, je le lis dans vos yeux. Que chacun donne ce qu'il pourra. Je commence.

La proposition fut accueillie avec joie par tous ces jeunes cœurs et la moisson des sous fut plus que suffisante pour habiller l'enfant convenablement. Nous sommes heureux d'ajouter que les membres de la commission et les instituteurs présents demandèrent aussi à prendre par à la souscription.

N'est-ce pas que la journée s'annonçait bien.

Avec de tels sentiments, examinés et examinateurs ne pouvaient qu'emporter de la réunion un précieux souvenir ; et B... alla, le soir, rejoindre sa vieille grand'mère avec des habits neufs et son certificat d'études primaires.

— Certes, nous sommes heureux de constater les excellents résultats de notre enseignement de la morale dans les écoles publiques, et c'est la meilleure réponse à faire à ceux qui pratiquent la charité du bout des lèvres seulement. Mais nous ne pouvons nous empêcher de regretter qu'un enfant déshérité de la fortune en ait été réduit à cette extrémité. Il n'en sera plus ainsi à l'avenir. Des hommes de cœur ont pris en mains parmi nous, cette cause sacrée de l'enfance malheureuse. Le comité de la Caisse des écoles a une grande mission à remplir et nous savons qu'il ne faillira pas à sa tâche.

LOTERIE

ORGANISÉE PAR L'ORPHÉON DE CAHORS

Sous le patronage du Comité de l'Union des Femmes de France, au bénéfice des malades et blessés de Madagascar.

Ainsi que nous l'avions prévu, la population cadurcienne a répondu avec empressement à l'appel du Comité d'organisation : quinze cents billets émis ont déjà été vendus. MM. les orphéonistes qui, avec un zèle infatigable, se sont présentés chez les divers négociants de notre ville, ont reccueilli une abondante moisson de lots, gracieusement offerts ; tous nos commerçants ont tenu, sans exception, à participer à cette œuvre patriotique ; nous leur adressons nos plus vives félicitations.

Les dames du Comité de l'Union des Femmes de France et les principaux fonctionnaires de nos administrations ont également envoyé de superbes lots.

Ils sont actuellement exposés dans la salle de l'ancien café de France, mise gracieusement à la disposition du Comité par son propriétaire.

De tels résultats nous font bien augurer de la superbe fête de nuit qui se prépare pour le 21 juillet, sur les Allées Fénelon, dont nous donnons le programme ci-dessous.

* * *

Dimanche 21 juillet 1895 à 8 h. 1/2 du soir

GRANDE FÊTE DE NUIT

DONNÉE SUR LES ALLÉES FÉNELON PAR

L'Orphéon de Cahors

Avec le gracieux concours de la musique du 7e de ligne et de la Société *La Saint-Hubert Agenaise*

Il y aura aussi une **LOTERIE** sous le patronage du Comité de l'Union des Femmes de France, au profit des malades et blessés de Madagascar.

---

car la vue des malades les frappe davantage.

Quand on fut arrivé à la salle Saint-Joseph, l'interne que Bauchêne connaissait en sortait.

Il vint au maître d'armes et lui serra la main.

— Eh bien ? murmura celui-ci...

— Ça continue à aller mieux.

Un soupir de soulagement s'échappa de la poitrine des trois colosses...

L'interne se retourna et les regarda légèrement étouné.

— Ce sont mes beaux-frères ! dit Bauchêne.

Le jeune homme ne fit pas d'observation, mais ses yeux parlèrent pour lui.

— Une rude famille ! avait-il l'air de dire.

Puis il demanda tout haut au Roi des Braves :

— Est-ce que vous comptez entrer tous ?

— Si c'est possible, répondit Bauchêne.

— Ce sera bien du monde à la fois. Il faut encore éviter toute émotion trop forte et toute fatigue.

— A-t-il commencé de parler ? interrogea Julie.

— Ce matin... quelques mots... Il a demandé de prévenir son père. Mais le médecin en chef, qui se trouvait là, lui a ordonné de se taire.

— Si je pouvais le voir seulement soupira Julie.

— Moi aussi, murmura Jeannette.

— Conduisez ces dames, dit l'interne à Beauchêne, mais c'est vous que je rends responsable.

Le maître d'armes entra sur la pointe des pieds, donnant le bras à Julie, que Jeannette tenait par la main.

Henri dormait.

A la vue de sa pâleur, les deux femmes firent un mouvement d'effroi et éclatèrent en sanglots.

Jacques haussa les épaules et les emmena vivement, de crainte qu'elles ne réveillassent le blessé.

Dans le couloir, ses épais sourcils se froncèrent, et il fit un geste de menace.

— Ils le payeront cher, murmura-t-il, ceux qui font couler ces larmes !

.....

Le lendemain, le Roi des Braves, qui avait mis les frères de Julie au courant de ce qui se passait, et qui avait réfléchi pendant la nuit, — le sommeil l'ayant fui depuis l'accident arrivé à Henri, — à son plan de campagne, le Roi des Braves, disons-nous, se leva de bonne heure et alla réveiller celui de ces beaux-frères qui répondait au sobriquet de « la Penthère. »

— Lève-toi, tu vas venir avec moi.

« La Penthère » s'habilla docilement.

Jacques Bauchêne l'emmena rue Richelieu, le présenta à ses prévôts,

— Tu me remplaceras, lui dit-il, pendant que je vais faire mes courses et le voyage que je médite.

Le beau-frère lui serra la main et commença à se mettre en tenue.

— C'est convenu, et ne sois pas inquiet. Tes élèves n'auront pas à se plaindre de moi !

Notre héros, libre de ce côté, se rendit à la gare Saint-Lazare et prit le train pour Asnières.

Il se présenta au commissariat.

Le fonctionnaire avait été changé ; ce n'était plus le même qu'il avait connu autrefois.

— Que désirez-vous ? demanda-t-il assez brutalement au maître d'armes.

Le père adoptif d'Henri expliqua ce qu'il voulait.

Il venait prier le commissaire de faire rechercher dans ses archives le rapport qui avait été envoyé autrefois par le service de la sûreté, au moment où il avait sauvé de l'eau l'enfant qu'il avait élevé.

— Asseyez-vous, dit le commissair .

Il appela son secrétaire et lui demanda de faire des recherches nécessaires, puis il se remit à son bureau et continua le rapport qu'il avait commencé, sans plus se préoccuper du Roi des Braves.

Un quart d'heure se passa, puis une demi-heure.

Notre héros était sur des charbons ardents.

Enfin, le secrétaire poussa une exclamation de satisfaction.

— Je crois que c'est cela.

Il présenta à Bauchêne une feuille de papier jaune, poussiéreuse, dont il déchiffrait les premières lignes.

— Oui, oui, c'est bien cela.

Le commissaire avait posé sa plume. Il écoutait intéressé.

— Je voudrais savoir, dit Jacques Bauchêne, si on n'a pas eu depuis de renseignements sur l'enfant jeté dans la Seine...

Le secrétaire tourna et retourna les pièces.

— Je ne vois rien de nouveau, répondit-il.

Jacques Bauchêne fit une grimace de désappointement.

Le secrétaire avait continué à feuilleter machinalement le tas de papiers qu'il tenait à la main.

Il eut tout à coup un sursaut de surprise.

— Qu'y a-t-il ? demanda le commissaire.

Le jeune homme montra un petit morceau de papier attaché par une épingle à une autre feuille.

La note contenait ces mots :

« Voir si l'enfant trouvé dans la Seine ne serait pas le même qu'on a volé à son père, aux Tuileries, et qui se nomme André de Kermor, fils de Julien de Kermor. »

Jacques Bauchêne s'était levé.

— Fils de Julien de Kermor ! répéta-t-il. L'autre se nomme Jean... Ce n'est pas son fils à lui... C'était le fils de son frère, son neveu... Ah ! je comprends tout maintenant ! Il l'a fait disparaître pour hériter.

Un frisson avait passé sur tout son corps.

Ses cheveux s'étaient dressés d'horreur sur son front.

— Qui sait ? murmura-t-il tout haut, s'il n'avait pas aussi tué son frère ?

Le commissaire et son secrétaire le regardaient, stupéfaits.

— Gardez précieusement ces pièces, fit vivement Bauchêne, nous en aurons besoin bientôt. Je suis sur les traces d'un crime, et peut-être de deux crimes abominables, mais je ne puis rien dire encore.

Le fonctionnaire, frappé de l'émotion de son interlocuteur, vit que ce que celui-ci lui disait était sérieux.

— Je vais mettre les papiers dans mon secrétaire, et je les tiens à votre disposition.

(A suivre).

PROGRAMME

1re PARTIE

1. Marche Lorraine, par la musique du 7e
2. Le Sporment. — Fantaisie (Valse), solo de trompe. — La Pointe du jour, par La St-Hubert Agenaise.
3. Martha (ouverture), par la musique du 7e.
4. Marche des chasseurs. — Fantaisie (Polka), duo de trompes. — Souvenir de Rouen, par La St-Hubert Agenaise.
5. L'Africaine (Fantaisie), par la musique du 7e
6. Les Esclaves, par l'Orphéon.
7. Les Filles du Village. — Souvenir de Biarritz, trio de trompes. — Le Moulin de la Vierge, par La St-Hubert Agenaise.
8. **Tirage de la Loterie.**

2e PARTIE

1. Marche Gauloise, par l'Orphéon et la musique du 7e.
2. La Buzenval. — Le Réveil de Lorraine, par la St-Hubert Agenaise.
3. Sérénade Pompadour, par l'Orphéon.
4. Carmen, par la musique du 7e.
5. La Carcinolo, par l'Orphéon.
6. La Raillye-Lorraine. — Le Grand Retour de Chasse, par la St-Hubert Agenaise.
7. Les Echos du Quercy, par l'Orphéon et la musique du 7e.

Grandes illuminations de la place de la République, des allées Fénelon, et du Square. A dix heures, embrasement général.

Prix des places. — Premières avec chaises, 1 fr. 25. Secondes, 0,75 centimes. — Troisièmes, 0,30 centimes.

Les lots gagnés devront être retirés du local où ils sont déposés, lundi 22 juillet, de 9 h. à midi et de 2 à 4 heures du soir.

Une buvette sera installée dans l'enceinte de la fête.

Examens du brevet supérieur

10 candidats ont pris part aux épreuves, tous élèves de l'école normale. 6 ont été définitivement reçus. Ce sont :

MM. Bousquet Ferdinand; Cancès Augustin ; Lafon Antoine; Laval Jean ; Lavayssière Joseph ; Teudy Clément.

Concours de poulinières

Voici le résultat du Concours de poulinières tenu mardi, dans le préau de la Chartreuse, à Cahors.

Juments de 4 ans

Prix unique de 200 francs à M. Danugues, propriétaire à St-Martin-de Vers.

Juments de 5 ans et au-dessus

1er Prix de 250 fr , à M. Delfau, à Blars.
2e — 110 fr., à M. Trézet, à Limogne.
3e — 50 fr., de Fournas, à Montcuq.
4e — 45 fr., à M. Vinnat, à Cours.
5e — 45 fr., M. Combelles, à Castelnau.

Cour d'assises du Lot

Voici la liste des jurés appelés à siéger dans la session des assises du département du Lot, qui s'ouvrira à Cahors le 5 août prochain :

MM. Antoine Devès, propriétaire à Rotassac ; Henri Mondy, agent d'assurances à Gourdon; Aimé Soulié, négociant à Cahors; Léonce Bazargues, propriétaire à Couzou ; Denis Daraguy, adjoint à Comiac; Elie Regnat, propriétaire à Sauzet; Paulin-Victor Andissac, propriétaire à St-Martin-Labouval ; Pierre Jouliac, propriétaire à Lauresses.

Henri Celse, percepteur à Livernon; Charles Leygonie, avocat à Figeac; Lajugie Martin, négociant à Livernon; Antoine Estival, propriétaire à Prendeignes; Mathieu Chartrou, maire à Fourmagnac ; Eugène Bénéchie, cultivateur à Gagnac ; Justin Deloncle, propriétaire à Saint-Médard; Adrien Blanc, adjoint à Miers ; Basile Lacroix, propriétaire à Bétaille ; Paul Devès, propriétaire à Saint-Médard ; Daniel Souladié, percepteur de Prudhomat ; Paul Lasserre, notaire à Frayssinet-le-Gourdonnais.

Géraud Soulhol, adjoint à Comiac; Jules Auzols, négociant à Saint-Céré; Gervais Louis Cayla, ancien négociant à Cahors ; Armand Caussanel, propriétaire à Blars; Arthur Bénéchie, conseiller général à Glanes ; Célestin Pax, maire à Lebreil ; Germain Belvèze, propriétaire à Larnagol ; Jean Pierre Bastide, propriétaire à Sabadel (Lauzès) ; Guillaume Lherm, maire à Saint-Céré; Léonard Arteil, propriétaire à Lamothe-Fénelon.

Ponchie, Antoine-Fénelon, maire à Biars ; Jules de Flaujac, propriétaire avocat à Cahors ; Henri Gardarein, négociant à Souillac; Louis Destip, industriel à Figeac ; Augustin-Marie Antoine Mostolac, propriétaire à Calamane ; Jean-Baptiste Bosc, propriétaire négociant à Castelnau-Montratier.

Jurés supplémentaires. — MM. Jean Bris cultivateur à Cahors ; François Imbert, chef de bureau à Cahors ; Paul Clary, pépiniériste à Cahors ; Jules Faurie, capitaine en retraite à Cahors.

Dépôts de livrets

Le ministre de la guerre vient d'envoyer aux commandants de recrutement, l'ordre de prescrire le dépôt de leurs livrets militaires soit à la mairie ou à la gendarmerie de leur résidence, aux hommes de la classe de mobilisation de 1881. La période de dépôt durera du 14 au 18 août.

Sont dispensés de cette formalité les hommes des services auxiliaires et ceux qui ont été versés dans l'armée territoriale durant le premier semestre 1895.

Général ami des soldats

Par ordre du général de Saint-Mars, commandant le 12e corps d'armée à Limoges, les sentinelles ne porteront plus le sac au dos pendant tout l'été.

Le général a estimé qu'il était aussi inhumain qu'inutile de surcharger les malheureux troupiers qui, pendant deux heures, veillent à la porte des casernes et des différents postes de la ville.

Militaires mis à la disposition des Compagnies de chemins de fer

D'accord avec le ministre des travaux publics, le ministre de la guerre a décidé que les troupes mises éventuellement à la disposition des Compagnies de chemins de fer, pour effectuer des travaux urgents destinés à prévenir une interruption dans le service, ou à rétablir la circulation, recevraient des allocations ainsi fixées :

Aux officiers commandant les détachements, une indemnité de 5 francs par jour pour les officiers supérieurs et 3 fr. pour les officiers subalternes.

Aux sous-officiers une indemnité journalière de 1 fr. 50 aux caporaux, 1 fr. 25, et aux soldats 1 fr.

Les Compagnies seront tenues de pourvoir, à leurs frais, au transport et au logement des hommes de troupe; à assurer la nourriture de ces militaires pendant tout le temps qu'ils resteront éloignés de leur garnison, en leur procurant des vivres chauds et d'une nature réconfortante, qui soient en rapport avec les travaux pénibles qu'ils auront à exécuter.

Les autorités militaires sont invitées à assurer l'exécution de ces dispositions.

La taille de soldat

Plusieurs conseils de révision ont émis le vœu que la taille minima des recrues soit abaissée à 1 mètre 52. Nous rappelons à ce propos que sous l'ancienne monarchie les soldats enrôlés par les sergents recruteurs étaient simplement soumis à l'acceptation du colonel qui, en qualité de propriétaire du régiment, avait à cet égard toute liberté. Mais, par ordonnance royale en date du 25 juin 1762, défense fut faite d'enrôler des hommes d'une taille au-dessous de cinq pieds.

Sous la Révolution, la question de taille fut reléguée au second plan. Il fallait, avant tout, avoir des soldats. Aussi, incorporait-on au petit bonheur tous les hommes valides.

Le premier consul, en 1801, fixa la taille à 1 m. 59. Ce chiffre ne devait pas être longtemps maintenu. En 1804, Napoléon, pour pouvoir incorporer un plus grand nombre d'hommes, réduisit la taille à 1 m. 54. En 1818, la diminution de notre armée imposée par les alliés, permettant de faire une plus grande sélection, on adopta le chiffre de 1 m. 57.

Lors du vote de la loi 1832, la loi de sept ans, qui fut en réalité notre première loi militaire, la taille, après de longues discussions, fut portée à 1 m. 56.

La guerre d'Autriche où se révéla l'organisation formidable de l'armée prussienne, décida du vote de la loi de 1868, créant la garde nationale mobile. Sur les instances du maréchal Niel, désireux d'opposer aux masses prussiennes le plus grand nombre d'hommes, la taille fut abaissée à 1 m. 55.

Enfin la loi de 1872 s'arrêta définitivement au chiffre fixé par Napoléon 1er, soit 1 mètre 54, maintenu par la loi du 15 juillet 1889 et qui est, à l'heure actuelle, la taille réglementaire de l'armée française.

Cette taille de 1 mètre 54 est-elle réellement le minimum qui doit être exigé pour un homme appelé à supporter les fatigues du métier de soldat ? Les avis sont partagés. Mais il faut avouer que ceux qui demandent un abaissement de la taille ont, en leur faveur, de nombreuses expériences. Voici dans quelles circonstances.

On sait que les règlements militaires autorisent le recrutement à incorporer tous les hommes qui ont négligé de se présenter devant le conseil de révision, sans tenir compte de leur taille, du moment qu'ils sont capables de porter le sac et le fusil.

Un certain nombre de jeunes gens de cette catégorie ont été, les années dernières, versés dans des régiments, et l'expérience a prouvé que, malgré leur petite taille, ils se sont toujours comportés en excellents soldats. Pourquoi, si un jeune homme joint à sa petite taille une force musculaire suffisante, ne pas l'utiliser pour l'armée ? La France, par suite du peu d'accroissement de sa population, se trouve, vis-à-vis de ses voisins, dans un état d'infériorité qui augmente de jour en jour. La diminution de la taille permettrait peut-être de pallier aux graves inconvénients de la diminution de la natalité en France. C'est ce qu'ont pensé plusieurs conseils de révision, en émettant le vœu que nous signalons.

Contravention

Contravention a été relevée contre le nommé Paul Barthélemy, demeurant impasse St-Laurent, pour ivresse et violences légères.

Foire de Cahors

La foire du 13 juillet a été insignifiante. Les quelques bœufs gras qu'il y avait sur le marché se sont vendus de 36 à 38 fr. les 50 kilos. Presque pas d'attelages.

Blé en vente 60 hectolitres, vendus 50, prix moyen 15 fr. l'hect.

Maïs 65 hectolitres, vendus 56, prix moyen 10 fr. 50 l'hect.

Volailles grasses 0,80 la livre. Poulets 1 fr. la livre. Canards 0.60 la livre. Œufs, 0,70 la douzaine. Oisons de 4 à 8 fr. la paire. Jeunes canards de 2 à 4 fr. la paire.

Il a été perdu ou volé deux porte-monnaie contenant de petites sommes.

Figeac

La gendarmerie de Figeac était prévenue lundi qu'un crime venait d'être commis à Fons, chez M. Born, maire de la commune. Des malfaiteurs s'étaient introduits dans la maison, avaient frappé à coups de couteau un jeune domestique et, forçant un coffre-fort, s'étaient emparés d'une somme de 2,000 fr.

Les gendarmes procédèrent d'abord à l'interrogatoire de la victime qui fit une narration des plus dramatiques de la scène du crime. Ses explications parurent louches. Elle n'avait qu'une légère égratignure à la jambe droite et elle savait l'argent contenu dans le coffre-fort de son maître

En présence de ses contradictions, le jeune domestique a été mis en état d'arrestation.

Nous apprenons que c'est bien le domestique de M. Born, le nommé Joseph Piquet, âgé de 21 ans, né à Latouille-Lentillac, canton de St-Céré, qui est l'auteur du vol. Il a fait des aveux complets.

Pour simuler la tentative d'assassinat, il s'est asséné lui-même plusieurs coups de clé anglaise sur le crâne, et avec un couteau bien aiguisé il s'est blessé à une jambe et à un bras.

Cajarc

Parmi les décorations décernées à l'occasion du 14 juillet, nous relevons celle de M. Rigal, Amand-Hippolyte, pharmacien de 1re classe de la marine, attaché au laboratoire de l'Arsenal de Brest, au grade de chevalier.

Notre compatriote compte 23 ans de services, dont 8 à la mer ou aux colonies.

Cazillac

Nous avons annoncé que M. Antoine Lalle, âgé de trente-huit ans, meunier à Cazillac, s'était noyé en tombant accidentellement et pendant la nuit dans l'étang de son moulin. Le porte-monnaie de la victime vient d'être trouvé sur un tas de ronces en aval du moulin. Il était vide et éventré.

M. Lalle n'aurait-il pas été jeté à l'eau par des mains criminelles ?

La gendarmerie de Martel et le juge de paix se sont transportés sur les lieux et ont procédé à un supplément d'enquête.

Séjour interdit aux condamnés libérés

De la *Petite République* :

Nous apprenons que la Sûreté générale a établi une liste définitive des localités dont le séjour est interdit aux condamnés libérés.

Ce sont, en dehors des départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, absolument interdits, les villes de Lyon, Saint-Etienne, Marseille, Nice, Cannes, Bordeaux, Pau, Nantes, Lille et le Creusot.

Luzech

L'école primaire supérieure continue brillamment la série de ses succès. Chaque examen lui apporte de nouveaux lauriers.

A l'examen du brevet élémentaire, qui vient d'avoir lieu à Cahors, elle compte quatre lauréats : MM. Lucien Alibert, Gabriel Bories, Louis Chapt et Marc Pécoul.

Nos sympathiques félicitations aux maîtres et aux élèves.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES,** aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

Exposition universelle de Bordeaux

Mai à Novembre 1895

A l'occasion de l'Exposition universelle de Bordeaux, et pendant toute sa durée, la Compagnie d'Orléans étendra comme suit la durée de validité des billets d'aller et retour qui, aux termes de son Tarif spécial G. V. n° 2, sont délivrés à toutes les gares de son réseau pour Bordeaux.

Jusqu'à une distance de 100 kil. inclus,			2 j.
—	101 à 200	—	4 j.
—	201 à 300	—	6 j.
—	301 à 400	—	8 j.
—	401 à 500	—	10 j.
au-delà de 500 kilomètres.....			12 j.

Ces délais sont comptés de minuit à minuit.

Les billets ne donneront droit à aucun arrêt en cours de route ; les Voyageurs qui en seront munis devront suivre, au retour, le même itinéraire qu'à l'aller. Les dits billets pourront être utilisés dans tous les trains recevant règlementairement, pour le parcours à effectuer, des Voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré.

GOUVERNEMENT IMPÉRIAL DE CHINE

Emprunt 4 % OR de 1895

Autorisé par Édit Impérial en date du 1er juillet 1895 **et gagé, par priorité sur tous emprunts futurs,** par le revenu des douanes maritimes chinoises.

En outre, pour le cas où, pour quelque cause que ce soit, le service de l'emprunt viendrait à se trouver en souffrance ou en retard, le GOUVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE a pris, vis-à-vis des Banques et Maisons contractantes, l'engagement de parfaire, à bonne date, au fur et à mesure de chaque échéance, toutes les sommes nécessaires pour le paiement des coupons et pour l'amortissement des titres du présent emprunt.

400.000.000 DE FRANCS

Remboursables au pair, en 36 ans, par tirages annuels, à partir de 1896.

L'amortissement ne peut être augmenté et l'emprunt ne peut être converti ou remboursé avant 1910.

Intérêt payable par semestre, les 1er janvier et 1er juillet, à Paris, Saint-Pétersbourg, Amsterdam.

Prix d'Émission : Fr. 496

PAR OBLIGATION DE 500 FR.

Jouissance du 1er juillet 1895

PAYABLE
- En souscrivant..... *Fr.* 125 »
- A la répartition, du 27 au 31 juillet. 125 »
- Du 10 au 15 septembre..... 125 »
- Du 25 au 31 octobre..... 121 »

L'Obligation libérée à la répartition sera délivrée à Fr. **494**

Le placement ressort ainsi à **4,05** %

On souscrit le Vendredi, 19 juillet 1895

ET DÈS AUJOURD'HUI, PAR CORRESPONDANCE, POUR LES SOUSCRIPTIONS DE DIX OBLIGATIONS AU MOINS

PARIS et DÉPARTEMENTS : **Chez MM. HOTTINGUER et Cie ; BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS ; CRÉDIT LYONNAIS ; SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ; COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE ; CRÉDIT INDUSTRIEL et COMMERCIAL.** — Et dans leurs Agences, Succursales et Bureaux de quartier.

A SAINT-PÉTERSBOURG, AMSTERDAM, BRUXELLES ET GENÈVE : *Aux Succursales de la* **Banque de Paris** *et des* **Pays-Bas** *et du* **Crédit Lyonnais**

Les souscriptions par listes ne sont pas admises.

On souscrit à la **Société Générale,** Agence, de Cahors, rue Fénelon, n° 8.

L'ouverture de l'émission lancée par la Compagnie Générale des Tramways et Omnibus de la banlieue de Paris, dont le siège social est à Paris, boulevard du Montparnasse, 79, est annoncée pour le 22 juillet.

Nous savons que ses titres à 300 fr. 5 0/0, émis à 275 fr. sont peu nombreux et très recherchés.

Les lecteurs qui désirent en prendre feront bien de souscrire aussitôt.

A VENDRE

POUR CAUSE DE SANTÉ

La belle propriété du **Thérou**, canton de Puy-l'Evêque. — Rapport et agrément — Plaine du Lot.

Maisons d'habitation et d'exploitation — Jardins — Terres — Bois — Près — Ruisseau — 22 hectares de vignes en plein rapport, exposition au midi — Abri du vent du nord — *Vins de premier cru.* — Revenu net assuré 4 0/0.

CONTENANCE TOTALE : **82 hectares**

S'adresser à M. CH. BIMBENET, géomètre-expert, à Agen.

M. AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste, à Brives, informe le public qu'il sera à Cahors, **Hôtel de l'Europe**, le dernier samedi de chaque mois, à la disposition des personnes qui réclameraient ses soins.

Par suite de cette nouvelle combinaison, il pourra rester deux jours quand ses clients en auront besoin.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

TRANSPORT A DEMI-TARIF DES OUVRIERS AGRICOLES ALLANT FAIRE LA MOISSON EN BEAUCE, DANS L'ORLÉANAIS, LE BERRY, LA TOURAINE, ETC.

A partir du 1er juillet 1895, une réduction de 50 0/0 sur les prix des places de 3e Classe au tarif général sera accordée aux ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque de son réseau à une gare quelconque des sections ci-après :

Juvisy à Orléans, Brétigny à Tours, Auneau à Étampes, Orléans à Tours, Orléans à Châteauroux, Orléans à Malesherbes, Orléans à Montargis, Orléans à Gien, Tours à Vierzon, Tours à Châteauroux, Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la compagnie un parcours de 100 kilomètres au minimum (soit 200 kilomètres aller et retour compris,) ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée, pour l'aller, du 1er Juillet au 1er Septembre; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

PÉLERINAGE A ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour, il est délivré, chaque année, du 1er mai au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1re classe, de 35 0/0 en 2e classe et de 30 0/0 en 3e classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

BAINS DE MER DE L'OCÉAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1er Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnerez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1° Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1re classe, de 35 0/0 en 2e classe et de 30 0/0 en 3e classe.

La durée de validité de ces billets 33 jours peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le payement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questambert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2° Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re, 2e et 3e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi :

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Boulou-Perthus (le), Cambo-Ville, Capvern, Céret (Amélie-les-Bains, La Preste, etc.), Couiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte) Hendaye, Laluque (Préchacq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Lannemezan (Cadéac, Vieille-Aure), Laruns (les Eaux-Bonnes, les Eaux-Chaudes), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestalas (Barèges, Cauterets, Luz, Saint-Sauveur), Prades (Le Vernet et Molitg), Quillan (Ginoles, Carcanières, Esconloubre, Usson-les-Bains), Saint-Girons (Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saint-Flour (Chaudes-Aigues), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de	**2**	**personnes**	**20 %**
—	3	—	25 %
—	4	—	30 %
—	5	—	35 %
—	6	— ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite *quatre jours* au moins avant le jour du départ.

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE L'ABONNEMENT	12 mois	6 mois	3 mois
Paris et Seine	50f	26f	14f
Départements	56	29	15
Étranger...	62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les *Bureaux de poste*, les agences du *Crédit Lyonnais* et celles de la Société générale de France et de l'Etranger.

LA GUERRE AU VINGTIÈME SIÈCLE

L'INVASION NOIRE

par le Capitaine DANRIT

Illustrée par PAUL de SÉMANT

Notre empire colonial s'étend chaque jour en Afrique : Tombouctou même, la reine du Sahara, nous appartient. Les Anglais, les Allemands, les Italiens, les Belges s'acharnent également à développer leurs possessions sur le continent noir.

Impuissantes à se défendre contre leurs envahisseurs, les nombreuses peuplades qui grouillent dans ces contrées mystérieuses se résignent actuellement au joug, tout en songeant, peut-être, à la délivrance et à la vengeance.

Qu'arriverait-il, en effet, si un jour, exaspérés par la domination des Européens et poussés par un chef qui, nouveau Mahomet, serait assez habille pour exploiter leur fanatisme religieux, tous les habitants de l'Afrique se ruaient à l'assaut de l'Europe, renouvelant l'invasion des Sarrasins ?...

Le capitaine Danrit a envisagé cette éventualité qui peut n'avoir rien d'invraisemblable dans un avenir plus ou moins éloigné. Avec la brillante imagination dont il a fait preuve dans *La Guerre de Demain*, il a composé un roman d'une puissance saisissante où il met en scène les épisodes dramatiques de la guerre la plus acharnée et la plus cruelle, tout en faisant un exposé grandiose des explorations et des découvertes nouvelles, ainsi qu'une peinture aussi fidèle que colorée de ces noires peuplades trop longtemps ignorées.

L'*Invasion Noire* est ornée de nombreuses et émouvantes illustrations dessinées par Paul de Sémant.

De plus, « les acheteurs de cette publication trouveront dans une prochaine livraison une magnifique carte de l'Afrique, tirée en couleur et dressée d'après les documents les plus récents. »

Il paraît deux livraisons à 10 centimes par semaine et une série à 50 centimes chaque quinzaine.

« On peut souscrire aux dix premières séries, reçues franco au fur et à mesure de leur apparition, en envoyant un mandat de 5 francs à l'éditeur. »

AFFICHAGE GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS

L. AUDBOURG & Cie

4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)

PARIS

La Maison **L. AUDBOURG & Cie**, *fondée en 1878*, se charge de l'**AFFICHAGE** de toute nature ainsi que de la **DISTRIBUTION** des **IMPRIMÉS** pour Paris, la Province et l'Etranger. Cette maison de 1er ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.

S'ADRESSER A **M. DUEZ**, DIRECTEUR
4, Rue Ste-Anne *(Avenue de l'Opéra)* Paris.

FÉLIX ALCAN, *Editeur*, 108, Boulevard Saint-Germain, PARIS

DICTIONNAIRE DE MÉDECINE

par les Drs E. BOUCHUT et A. DESPRÈS

Sixième Edition au courant des derniers Progrès de la Science.

1 magnifique volume de 1630 pages in-4° sur 2 colonnes, avec 1000 gravures dans le texte

Indispensable aux Familles

PRIX : BROCHÉ, 25 FR.; — RELIÉ, 30 FR. *Franco contre Mandat.*

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les **AFFECTIONS de la PEAU**

Dartres, Eczéma, Acné Psoriasis, Herpès, Prurigo Pityriasis, Lupus, etc., etc.
MÊME DES
Plaies et Ulcères variqueux
dits incurables.

Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et *présenté à l'Académie de Médecine* ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2me jour, il produit une amélioration sensible.
M. LENORMAND, Médecin spécialiste, ancien Aide-Major des Hôpitaux Mres, 9, rue de Turin, PARIS. *Consultations gratuites par Correp.*

DÉPOSÉ

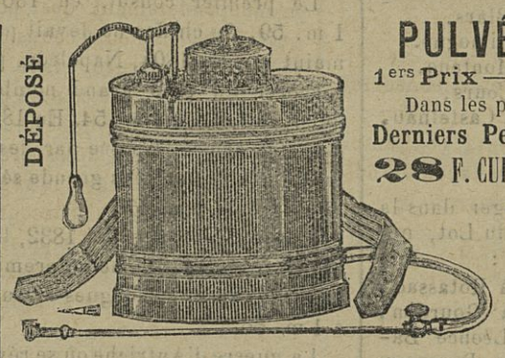

PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

1ers Prix — Hors concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — **32** F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

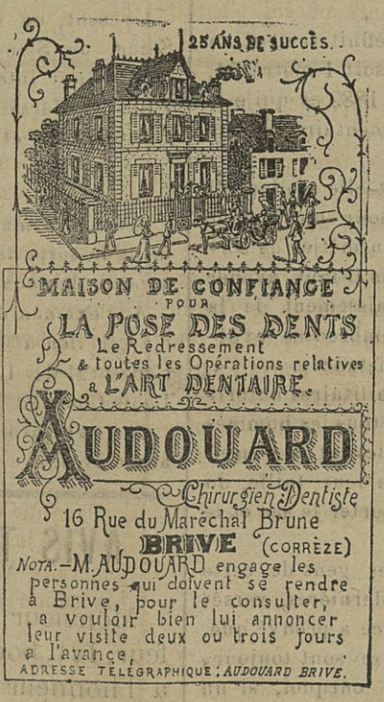

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : *AUDOUARD BRIVE.*

VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de payement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires ; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT

6, Rue de la Liberté, Cahors.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1re marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — *Prix très réduits* sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

AVIS

Bon cavalier et jockey, bon conducteur très ardent, courageux pour les chevaux, demande place sérieuse.

S'adresser au Bureau du *Journal du Lot*.

La Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.
H. DERENBOURG, prof à l'Ecole des langues orientales.
F.-Camille DREYFUS, député de la Seine.
A. GIRY, professeur à l'Ecole des chartes.
GLASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit.
Dr L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine.
C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques.
H. LAURENT, examinateur à l'Ecole polytechnique.
E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof au Collège de France.
H. MARION, professeur à la Sorbonne.
E. MUNTZ, conservateur de l'Ecole des beaux-arts.
A. WALTZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes, — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre.

Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr. Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant

La Grande Encyclopédie va nous délivrer d'une multitude de volumes indignes de l'omniscience. (Arsène HOUSSAYE)

Demander Prospectus détaillé aux Editeurs

Relié : 750 fr. Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

H. LAMIRAULT et Cie, 61, rue de Rennes, Paris

Le propriétaire-gérant : LAYTOU